

## Facture d'ordures ménagères : nouvelle possibilité de paiement

De la même manière que pour les factures d'eau depuis un peu plus d'une année, les habitants du Sud Territoire peuvent désormais payer leur facture d'ordures ménagères directement chez un buraliste ou tout autre partenaire agréé.

Cette nouvelle possibilité, fruit du partenariat établi avec la Direction Générale des Finances publiques et le réseau des buralistes, entraînera une modification de forme des factures envoyées aux usagers.

Concrètement, les factures ne seront plus en couleur mais en noir et blanc. Surtout, elles comporteront dorénavant, en sus des éléments habituels, un QR Code (ou datamatrix) situé en bas à gauche de la première page. Ce QR Code permettra à toute personne désireuse de régler sa facture d'ordures ménagères de pouvoir le faire chez un buraliste ou tout autre partenaire agréé, en espèces dans la limite de 300 €, ou par carte bancaire.

**→ les factures d'Ordures Ménagères comprendront désormais, comme les factures d'eau, un QR Code (ou datamatrix) permettant de payer directement chez un buraliste ou un partenaire agréé en espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire**

La liste des buralistes et des partenaires agréés est consultable sur le site :

[www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite) [www.proximite](http://www.proximite). Dans le Sud Territoire, la CIVETTE à Delle est d'ores et déjà partenaire.

Les autres possibilités de paiement restent en vigueur :

- envoi par courrier au Centre d'encaissement de Créteil via l'enveloppe retour à fenêtre transmise avec la facture, en joignant un RIB ou un chèque et en signant le TIP. Attention le TIP n'est pas un formulaire de prélèvement automatique : il permet de régler une seule facture.
- paiement par internet sur : [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr).
- règlement direct au guichet de la Trésorerie de Delle.
- paiement par contrat de prélèvement à échéance.

Ce nouveau mode de paiement, sécurisé et fiable, favorisera la proximité et permettra de simplifier les démarches des administré(e)s.

## C O N T A C T

**Fabrice HUSSER, Directeur des services techniques**  
03 84 23 50 81 – [fabrice.husser@cc-sud-territoire.com](mailto:fabrice.husser@cc-sud-territoire.com)

En savoir plus : [www.cc-sud-territoire.fr](http://www.cc-sud-territoire.fr)